

Séance du conseil municipal : 20 Avril 2022 à 19h00.

Date de la convocation : 13 Avril 2022

Membres présents : MME Corinne CARDONA ; M. Jean-Bernard MICHEL ; MME Anne-Laure MATHIAS ; M. François JOLLY ; MME Stella BOUDOYAN ; MME Isabelle LOPES ; MME Evelyne RIOU ; M. Éric FUGER ; MME Julie LOUSTEAU.

Membres excusés : M. Philippe COUTEAU (Pouvoir donné à M. François JOLLY) ; MME Marie-Martine ZIMBOULAS (Pouvoir donné à MME Evelyne RIOU) ; M. Alexandre LOMBARD (Pouvoir à MME Corinne CARDONA) ; M. Jacques-Olivier VIAL (Pouvoir à MME Anne-Laure MATHIAS) ; M. Pierre BOURGEON (Pouvoir donné à M. Jean-Bernard MICHEL) ; M. Jean-Baptiste MARQUET (Pouvoir à M. Éric FUGER).

Secrétaire de séance : MME Julie LOUSTEAU.

1/ Désignation secrétaire

Mme LOUSTEAU Julie est désignée secrétaire de séance.

2/ Sigerly

M. Éric FUGER, Conseiller Délégué aux Finances, informe le Conseil Municipal que la contribution communale au SIGERLy (Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise) s'élève à un montant global de 138 962.30 € pour l'année 2022.

Il propose au Conseil Municipal de budgétiser partiellement le montant de 22 330.93 €, correspondant à la consommation électrique de l'éclairage publique. Le solde de 116 631.37 € étant fiscalisé.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votes, le Conseil Municipal décide :

- De budgétiser partiellement sa participation 2022 au SIGERLy à hauteur de 22 330.93 €, le reste étant fiscalisé.
- D'inscrire la contribution communale de 22 330.93 € au Budget Primitif 2022.

3/ décision modificative N°1 – Budget Principal

La contribution communale 2022 au profit du SIGERLy n'ayant pas été prévue, M. Éric FUGER, Conseiller Délégué aux Finances, indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les crédits alloués aux comptes suivants :

D. 615221, Entretien, réparations bâtiments publics : - 22 350.00€

D.65541, Contributions au fonds de compensation
des charges territoriales : + 22 350.00€

Après délibération, la présente décision est votée à l'unanimité des membres présents.

4/ Révision tarifs location salle Mont Thou

Madame CARDONA informe le Conseil Municipal, que le tarif de location de la salle Mont Thou est identique aux habitants de la commune comme aux extérieurs. Elle propose de l'actualiser à partir du 1^{er} Mai 2022, à savoir :

Location par les Poleymoriots :	110 €
Location pour les hors Poleymieux :	200 €

Après débat, accepté à l'unanimité.

5/ Demande de subvention auprès de la Métropole de Lyon concernant la rénovation énergétique et thermique des bâtiments communaux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux est à prévoir, changement, entre autre, des baies dans des salles communales en remplacement de baies datant de 30 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Métropole de Lyon.

Accepté à l'unanimité.